

Cas entrant dans le cadre de l'appel d'offres
« Installations de production d'électricité à partir d'énergies renouvelables en
autoconsommation »
d'août 2016

Les données recueillies par EDF font l'objet d'un traitement informatique ayant pour finalité la gestion de la demande de contrat d'achat et, le cas échéant, l'élaboration et l'exécution du contrat d'achat. Elles peuvent également avoir pour finalité de communiquer au demandeur des informations générales relatives à l'obligation d'achat d'électricité. La collecte de ces données est obligatoire. Les données sont utilisées par EDF, responsable du traitement, ses prestataires et des établissements financiers et postaux pour les seules finalités susmentionnées.

Conformément à la loi dite « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, le demandeur bénéficie d'un droit d'accès et de rectification des données qui le concernent, qu'il peut exercer en écrivant à l'adresse à laquelle il a envoyé sa demande de contrat d'achat.

Pièces à joindre à la présente demande de contrat d'achat :

- Copie du chapitre du contrat d'accès au réseau concernant les dispositifs de comptage
- Relevé d'Identité Bancaire au nom du titulaire du contrat (daté, signé avec cachet de la société) accompagné du formulaire « Fiche d'identification du RIB » dûment complété et signé.
- Avis de situation SIREN ou K-Bis de la société et de l'installation
- Le cas échéant : la convention de raccordement, l'autorisation du préfet ou du ministre chargé de l'énergie en cas de modification du projet autorisées au 5.2 du cahier des charges
- La lettre de notification du lauréat